

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
16/07/2020

Dossier complet le :
16/07/2020

N° d'enregistrement :
f09320p0169

1. Intitulé du projet

Réalisation de deux forages entre 106 et 131 mètres de profondeur pour l'alimentation en eau pour l'irrigation de parcelles viticoles du Château de Beaumel, situé sur la commune de Gonfaron (83590).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Château de Beaumel - SARL Domaine de Beaumel

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur TUROUNET Nicolas directeur d'exploitation

RCS / SIRET

8	1	2	7	3	3	6	8	1	0	0	0	2	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27°a) Forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m	Le projet consiste à réaliser deux forages : un premier entre 125 et 131 mètres de profondeur et un deuxième entre 106 et 118 mètres de profondeur. Ces ouvrages vont capter les eaux souterraines dans le but de subvenir aux besoins en eau pour l'irrigation de parcelles du château de Beaumel, situé sur la commune de Gonfaron (83590). Les eaux issues de ces forages ne seront pas destinées à l'alimentation en eau potable.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ces nouveaux forages du Château de Beaumel seront destinés à assurer l'irrigation des parcelles principalement destinées à la viticulture. Les forages seront implantés sur des parcelles fortement anthropisées, par conséquent, aucun travaux annexes n'est nécessaire à la réalisation des forages.

4.2 Objectifs du projet

Le projet va se baser sur la réalisation de deux forages d'une profondeur nominale allant de 125 à 131 mètres pour le premier, et allant de 106 à 118 mètres pour le second. Lors de la foration les horizons aquifères seront déterminés.

Ces ouvrages d'exploitation permettront de fournir au Château de Beaumel une eau destinée à l'irrigation de parcelles viticoles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les forages du Château de Beaumel seront réalisés par une entreprise de forage spécialisée et respectueuse de l'environnement. Ces travaux seront sous maîtrise d'oeuvre du bureau d'études INGENERIA.

Les travaux prévus pour une durée comprise entre 15 jours et 1 mois seront séquencés en 3 phases :

La première phase consistera à la réalisation des deux forages de reconnaissance à une profondeur comprise entre 106 et 131 mètres et à la pose du tubage définitif.

La deuxième phase consistera à la réalisation d'essais de pompages permettant de définir le potentiel de production des ouvrages.

La troisième phase consistera à l'équipement des forages et de leur raccordement au réseau d'irrigation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les forages seront destinés à l'irrigation du vignoble du domaine de Beaumel.

Les forages seront équipés de pompes immergées adaptées aux capacités de l'aquifère et exploités de façon à ne pas porter atteinte aux réserves souterraines. Des compteurs d'eau placés en sortie de forage permettront de contrôler les volumes annuels prélevés.

Les forages seront équipés de tubes guide sonde permettant de mesurer le niveau piézométrique de la nappe et ainsi d'assurer une gestion pérenne de la ressource en eau.

Les forages seront protégés par une margelle en béton ou par des constructions hors sol étanches permettant que les eaux de ruissellement ne pénètrent pas directement dans le forage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une déclaration préalable au titre des rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0. de l'article R214-1 du code de l'environnement sera déposée au guichet unique de la police de l'eau du Var (DDTM 83).

En fin de travaux, le résultats des travaux et des pompages d'essai seront transmis à la DDTM

La coupe géologique et technique du forage sera complétée et remise au BRGM pour alimenter la base de données de la Banque du Sous Sol

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur maximale du premier forage	131 mètres
Profondeur maximale du second forage	118 mètres
Débit d'exploitation estimé du premier forage (d'après estimation étude préalable)	7 m3/h
Débit d'exploitation estimé du second forage	7 m3/h
Volume d'exhaure journalier maximum pour l'ensemble des ouvrages	200 m3/j

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Gonfaron (83590)

Lieu dit : Château de Beaumel

Forage N°1 :

parcelle 030 section 0C

6°18'36"26 ; 43°20'57"64

Forage N°2 :

parcelle 046 section 0C

6°18'23"76 ; 43°20'49"28

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage N°1 est localisé à une distance de 20 mètres de la ZNIEFF de type 2 : Plaine des Maures ; identifiant : 930012553. Le forage N°2 est localisé à une distance de 380 mètres de la ZNIEFF de type 2 (Plaine des Maures ; identifiant : 930012553.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Réserve naturelle Nationale la plus proche des forages se situe à 1 200 mètres (Réserve naturelle : Plaine des Maures ; identifiant : FR3600171).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à une distance de plus de 2 kilomètres : La plaine et le massif des Maures ; identifiant : FR9301622.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux : la foration n'engendre qu'un très faible prélèvement d'eau. En fin de travaux, un essai de pompage sera réalisé : pompage par paliers et pompage longue durée de 24 h à 10 m ³ /h max. Le volume d'eau prélevé sera inférieur à 500 m ³ . En phase d'exploitation : Le besoin annuel est de 200 m ³ /j durant 60 jours, soit 12 000 m ³ .
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation des forage engendrera un rabattement localisé de la nappe au droit des forages. Les pompages seront limités dans le temps (2 mois par an) et seront inférieur à la capacité de réalimentation de la nappe. La modification de la masse d'eau sera donc très localisée et limitée dans le temps
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les forages produiront des déblais de roche naturelle (cuttings), d'un volume estimé à 3 m ³ . Ces cuttings sont inertes et seront étalés sur place, autour des points de forage à la fin des travaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les deux forages seront réalisés au niveau d'un chemin de terre le long des parcelles de vignes. Ces zones anthropisées sont entretenues et dépourvues de végétation d'un quelconque intérêt écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lorsque les forages sont en phase d'exploitation, ils n'occupent qu'une surface inférieure à 3m ² , correspondant à la superficie de la margelle réglementaire de protection.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant les travaux, le matériel de forage fonctionne à l'aide de moteurs thermiques (carburant : Fioul) qui font fonctionner le compresseur et la pompe hydraulique de la foreuse. Ces moteurs sont capotés pour limiter au maximum le bruit émis. Les travaux sont effectués uniquement de jour. Durant les pompages d'essai et d'exploitation aucun bruit ne sera émis par la pompe immergée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la foration des vibrations peuvent être observées et limitées à un rayon inférieur à 30 mètres autour du point de forage. Il n'y a aucune habitation dans ce périmètre.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La foration peut générer des poussières issues des terrains durs telles que les calcaires et les dolomies, tant que les niveaux aquifères ne sont pas atteints. Les envois de poussières seront atténués par l'arrosage du site et la mise en place d'une tête de forage fermée.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant les phases de foration dans l'aquifère, et durant les essais de pompage, les eaux exhaurées sont recueillies dans un bac de décantation puis rejetées au milieu naturel, dans le thalweg le plus proche. Les points de rejet sont la rivière Riau Tort pour le forage N°1 et la rivière de l'Estagnol pour le forage N°2.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet n'a pas d'incidence sur l'environnement. En effet, les forages seront réalisés au niveau de zones anthropisées et cultivées (vignes). Il n'y a ni arbre, ni souche morte, ni terrier sur la zone d'implantation des forages.

Afin d'éviter un éventuel impact des travaux sur la faune voisine du périmètre, les mesures suivantes seront réalisées : les travaux seront uniquement diurnes et aucun produit toxique pouvant être ingéré par la faune ne sera stocké.

Dans la mesure où le projet est destiné à l'irrigation, il n'a pas d'effet négatif sur la santé humaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les nouveaux forages du château de Beaumel vont permettre l'alimentation en eau pour l'irrigation de parcelles viticoles. Il n'y aura pas d'impact des travaux sur les zones protégées, ni sur la faune et la flore avoisinantes.

Le demandeur sollicite donc la dispense d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Gonfaron

le, 06/07/2020

Signature



Sarl DOMAINE DE BEAUMEL
AOP Côtes de Provence
Quartier Beaumet villa Sablou
83590 GONFARON
TEL 04.98.05.21.00
FAX 04.94.78.27.40
Siret : 844 725 036 00017